

GLOSSAIRE

Définitions adoptées par la Réunion internationale d'experts¹ pour le patrimoine culturel immatériel – Elaboration d'un glossaire UNESCO, Paris, 10-12 juin 2002, et révisées par ce groupe entre juin et août 2002

PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Aux fins de la Convention, "patrimoine culturel immatériel" s'entend des pratiques et représentations – ainsi que des savoirs, savoir-faire, instruments, objets, artefacts et lieux qui leur sont nécessairement associés – qui sont reconnues par les communautés et les individus comme faisant partie de leur patrimoine culturel immatériel, et qui sont conformes aux principes universellement acceptés des droits de l'homme, de l'équité, de la durabilité et du respect mutuel entre communautés culturelles. Ce patrimoine culturel immatériel est constamment recréé par les communautés en fonction de leur milieu et de leur histoire et leur procure un sentiment de continuité et d'identité, contribuant ainsi à promouvoir la diversité culturelle et la créativité de l'humanité.

Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini ci-dessus, couvre:

- (i) les expressions orales;
- (ii) les arts d'interprétations;
- (iii) les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- (iv) les connaissances et pratiques concernant la nature

Table des matières des définitions

[ARTS D'INTERPRÉTATION \[ARTS DU SPECTACLE, ARTS DE REPRÉSENTATION\]](#)¹

[CAPACITÉ D'INTERVENTION](#)

[CHERCHEUR, ADMINISTRATEUR ET GESTIONNAIRE](#)

[COMMUNAUTÉ](#)

[COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE](#)

[COMMUNAUTÉ CULTURELLE](#)

[COMMUNAUTÉ LOCALE](#)

[CONSERVATION](#)

[CRÉATEUR](#)

[CRÉATIVITÉ](#)

[CULTURE](#)

[CULTURE POPULAIRE](#)

[CULTURE TRADITIONNELLE](#)

[DÉTENTEUR](#)

[DOCUMENTATION](#)

[DURABILITÉ](#)

[ESPACE CULTUREL](#)

¹ Antonio Arantes (Brésil), Lourdes Arizpe (Mexique), Mohammed Bedjaoui (Algérie), Oskár Elschek (Slovaquie) Sudha Gopalakrishnan (Inde), Chérif Khaznadar (France), Paul Kuruk (Ghana), Ralph Regenvanu (Vanuatu), Sompong Sucharitkul (Thaïlande), Wim Van Zanten (Pays-bas), Sue Wright (Grande-Bretagne).

[ÉVÉNEMENT FESTIF](#)
[EXPRESSION ORALE](#)
[GARDIEN](#)
[IDENTIFICATION](#)
[LIEU](#)
[PRATICIEN](#)
[PRATIQUE SOCIALE](#)
[PRÉSERVATION](#)
[PROCESSUS](#)
[PROMOTION](#)
[PROTECTION](#)
[REPRÉSENTATION](#)
[REVITALISATION](#)
[SAUVEGARDE](#)
[TRADITION ORALE](#)
[TRANSMISSION](#)

ARTS D'INTERPRÉTATION [ARTS DU SPECTACLE, ARTS DE REPRÉSENTATION]1

Musique instrumentale et vocale, danse, théâtre, contes, poésie chantée, pantomime et autres pratiques de spectacle témoignant de la *créativité des communautés*.

CAPACITÉ D'INTERVENTION

- Détenteur; créateur; gardien; praticien; chercheur; administrateur et gestionnaire.
- Capacité à prendre des décisions qui ont un impact sur les *pratiques sociales* et les *représentations* dans lesquelles les individus et les *communautés* sont impliqués.

CHERCHEUR, ADMINISTRATEUR ET GESTIONNAIRE

Spécialistes qui, à travers leur engagement personnel, se font les promoteurs et les médiateurs de la culture en la présentant dans des organisations et des institutions aux niveaux local, national, régional et international.

COMMUNAUTÉ

- Communauté culturelle; communauté autochtone; communauté locale.
- Individus qui ont un sentiment d'appartenance à un même groupe. Ceci peut se manifester par exemple par un sentiment d'identité ou un comportement commun, ainsi que par des activités et un territoire. Des individus peuvent appartenir à plus d'une communauté.

COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

Communauté dont les membres se considèrent comme originaires d'un certain territoire. Ceci n'exclut pas l'existence de plus d'une communauté autochtone sur le même territoire.

COMMUNAUTÉ CULTURELLE

Communauté qui se distingue des autres *communautés* par sa propre culture ou approche culturelle ou par une variante de la culture de référence. Parmi d'autres acceptations possibles de ce terme, une nation peut être une *communauté culturelle*.

COMMUNAUTÉ LOCALE

Communauté vivant dans un lieu déterminé

CONSERVATION

Mesures prises pour préserver les *pratiques sociales* et les *représentations* de toute négligence, destruction ou exploitation. [Cette notion peut être applicable à tous les aspects du patrimoine culturel immatériel. Par conséquent, dans le cadre de la future convention, l'adoption du terme «sauvegarde» est avalisée.]

CRÉATEUR

Membre d'une *communauté* qui est parmi ceux qui sont les plus actifs dans la transformation et la modifications des *pratiques sociales* et des *représentations*.

CRÉATIVITÉ

Capacité inhérente aux êtres humains d'inventer des significations, moyens d'expression et mondes imaginaires originaux.

CULTURE

- Culture traditionnelle; culture populaire; représentation; créativité; évènement festif; expression orale; tradition orale; arts d'interprétation [arts du spectacle, arts de représentation].
- Ensemble des traits distinctifs d'une société ou d'un groupe social sur le plan spirituel, matériel, intellectuel et émotionnel comprenant, outre l'art et la littérature, les styles de vie, les modes de vie en commun, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances².

CULTURE POPULAIRE

Pratiques sociales et *représentations* par lesquelles une *communauté culturelle* exprime son identité particulière au sein d'une société plus large. Ces formes culturelles sont souvent commercialisées ou diffusées.

CULTURE TRADITIONNELLE

Pratique sociales et *représentations* qu'un groupe social estime provenir du passé par voie intergénérationnelle (même s'il s'agit d'inventions récentes) et *transmission*, auxquelles le groupe attribue un statut particulier.

DÉTENTEUR

Membre d'une *communauté* qui reconnaît, reproduit, *transmet*, transforme, *crée* et forme une certaine culture au sein de et pour une communauté. Un détenteur / porteur peut, par ailleurs, jouer un ou plusieurs des rôles suivants: praticien, créateur et gardien.

DOCUMENTATION

Enregistrement du patrimoine culturel immatériel sur des supports matériel.

DURABILITÉ

Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de réponse des générations futures à leurs propres besoins.

ESPACE CULTUREL

Espace physique ou symbolique où les individus se rencontrent pour présenter, partager ou échanger des pratiques sociales ou des idées.

² Cette définition est basée sur la définition formulée à la conférence mondiale de L'UNESCO sur les politiques culturelles, Mondiacult, Mexico, 1982.

ÉVÉNEMENT FESTIF

Rassemblement collectif au cours duquel des événements importants pour une *communauté culturelle* sont proclamés, célébrés, commémorés ou mis en valeur par d'autres moyens et qui sont généralement accompagnés de danse, musique et autres manifestations.

EXPRESSION ORALE

Aspects du patrimoine culturel immatériel exprimés par le langage parlé ou chanté.

GARDIEN

Praticien auquel la *communauté* a confié la responsabilité de *sauvegarder* son patrimoine culturel immatériel.

IDENTIFICATION

Description technique d'un élément donné constitutif du patrimoine culturel immatériel, souvent élaboré dans le cadre d'un inventaire systématique.

LIEU

Environnement culturel produit par les *pratiques sociales* à partir de l'usage ou de l'appropriation de structures construites, d'espaces ou de sites naturels.

PRATICIEN

Membre actif d'une communauté qui reproduit, transmet, transforme, crée et forme une *culture* dans le cadre et au profit de la *communauté*, en accomplissant ou en reproduisant des *pratiques sociales* fondées sur des connaissances et des compétences spécialisées.

PRATIQUE SOCIALE

- Processus; lieu; espace culturel.
- Activités qui expriment des concepts, des connaissances et des compétences en évolution permanente, et qui sont liées, entre autres, aux relations sociales, au rang social, aux méthodes de prise de décision, à la résolution des conflits et aux aspirations collectives.

PRÉSERVATION

Mesures visant au maintien de certaines *pratiques sociales* et *représentations*. [Cette notion peut ne pas être applicable à tous les aspects du patrimoine culturel immatériel. Par conséquent, dans le cadre de la Convention, l'adoption du terme *sauvegarde* est avalisée.]

PROCESSUS

Ensemble de *pratiques sociales* considérées comme étroitement liées.

PROMOTION

Action positive de sensibilisation du public aux aspects du patrimoine culturel immatériel.

PROTECTION

Mesures visant à empêcher que certaines *pratiques sociales* et *représentations* subissent des préjudices. [Cette notion peut ne pas être applicable à tous les aspects du patrimoine culturel immatériel. Par conséquent, dans le cadre de la Convention, l'adoption du terme *sauvegarde* est avalisée.]

REPRÉSENTATION

Signes visuels, sonores, gestuels ou textuels qui identifient une *communauté culturelle* ou d'importants aspects de ses *pratiques sociales*.

REVITALISATION

[Si le terme s'applique aux pratiques de la communauté culturelle.] Réactivation ou réinvention de *pratiques sociales* et de *représentations* qui n'ont plus cours ou tombent en désuétude.

[S'il s'applique aux politiques du patrimoine.] L'encouragement et le soutien à une *communauté locale*, avec l'accord de cette même *communauté*, en faveur de la réactivation de *pratiques sociales* et de *représentations* qui n'ont plus cours ou tombent en désuétude.

SAUVEGARDE

- Conservation; documentation; identification; préservation; promotion; protection; revitalisation; durabilité; transmission.

- Adoption de mesures destinées à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel. Ces mesures comprennent *l'identification*, la *documentation*, [*la protection*], la *promotion*, la *revitalisation* et la *transmission* des aspects de ce patrimoine.

TRADITION ORALE

Transmission par le bouche à oreille et mémorisation d'information issues du passé.

TRANSMISSION

Transmettre des *pratiques sociales* et des idées à un ou plusieurs individus, en particulier aux jeunes générations, par le biais de l'instruction, de l'accès aux sources *documentaires* ou par d'autres moyens.